

1817. — Il a été nommé, en 1838, vice-président de l'Académie des sciences. Ce laborieux savant a publié plus de cent mémoires sur divers sujets de minéralogie, notamment sur le pseudomorphisme, l'emploi du microscope, les propriétés optiques des cristaux naturels et artificiels. Aux publications mentionnées dans le tome XVI du Grand Dictionnaire il faut ajouter : *Mémoire sur l'existence, les propriétés optiques et cristallographiques et la composition chimique du microscopie* (1816, in-8°); *Note sur quelques formes des cristaux de topaze de Durango* (1836, in-8°). Parmi ses travaux de géologie, nous citerons les *Observations sur la hauteur de l'Hékla et sur l'éruption de ce volcan au mois de septembre 1845*, et les *Observations sur les températures à diverses profondeurs des principaux geyzers d'Islande* (1847), et *Sur les gisements de spath d'Islande* (1847), etc.

DESCOUDRES (Louis), peintre allemand, né à Cassel en 1820, mort le 22 décembre 1878. Il s'occupa d'abord d'architecture, puis il étudia la peinture à Munich, dans l'atelier de Schnorr. Après avoir visité l'Italie (1844 et 1845), il se perfectionna dans son art auprès de Sohn et de Schadow à Düsseldorf. A cette époque, son tableau de *Francesca da Rimini*, d'après la Divine Comédie, le fit remarquer. Schirmer, ayant fondé l'école des Beaux-Arts de Carlsruhe (1854), y donna une chaire à Descodres, qui dirigea pendant plusieurs années la classe des antiques et la classe de peinture. Parmi ses œuvres, nous citerons : *L'adoration des bergers* (1857); *Le repos pendant la fête en Egypte* (1858); *Les Saints Femmes et Jean le Baptiste* (1860); *Christ un beau panneau décorant l'église de Saint-Nicolas à Hambourg* (1863); *Sous la croix rouge; Pan et Psyche; la Madeline repentante; la Mise au tombeau* (galerie de Carlsruhe), etc.

DÉSENGAGEUR s. m. (dé-zan-ga-jeur — du préf. dé, indiquant cessation, et de engager). Techn. Couvert servant à empêcher électriquement la manœuvre intempestive des disques et signaux de chemins de fer.

DÉSERTEUR s. f. — Encycl. *Pénalité.* La désertion est définie et punie par les articles 231 à 243 du Code de justice militaire, modifiés par la loi du 18 mars 1875. Les peines varient suivant que la désertion a lieu en temps de guerre ou en temps de paix, à l'étranger ou à l'intérieur, avec ou sans complicité.

Est puni de mort avec dégradation tout militaire coupable de désertion à l'ennemi. Est déclaré déserteur à l'étranger, en temps de guerre ou en temps de paix, le soldat qui, un jour après celui de la constatation d'absence, tout militaire qui franchit sans autorisation les frontières du territoire français, ou qui, hors de France, abandonne le corps sans avoir obtenu l'absence officielle. Le capitaine, brigadier ou soldat coupable de désertion à l'étranger est puni, en temps de paix, de 2 ans à 5 ans de travaux publics, et de 5 à 10 ans de la même peine si la désertion a lieu en temps de guerre, ou si le soldat est en état de guerre ou de siège. Dans les cas ci-dessus, la peine ne peut être respectivement moindre de 3 ans ou de 7 ans si le coupable a aggravé sa faute en emportant ses armes, des objets d'habillement ou de campement, en emmenant son cheval, s'il a déserté en étant de service ou s'il est en état de récidiver. Les officiers coupables de désertion à l'étranger sont punis de la destitution, de 1 à 5 ans d'emprisonnement si la désertion a eu lieu en temps de paix, ou de la même peine de détention si la désertion a eu lieu en temps de guerre ou d'un territoire en état de guerre ou de siège.

Est considéré comme déserteur à l'intérieur, six jours après celui de l'absence constatée, tout sous-officier, caporal, brigadier ou soldat qui s'absente de son corps sans autorisation; néanmoins, si le soldat n'a pas trois mois de service, il ne peut être considéré comme déserteur qu'après un mois d'absence. Tout sous-officier, caporal, brigadier ou soldat voyageant isolément d'un corps à un autre, dont le congé est réglé, et qui dans les quinze jours qui suivent celui qui a été fixé pour son retour ou son arrivée au corps ne s'y est pas présenté. Pour les sous-officiers, brigadiers, caporaux ou soldats, la désertion à l'intérieur est punie, en temps de paix, de 2 à 5 ans de prison, et en temps de guerre ou d'état de siège, de 2 à 5 ans de travaux publics.

S'il y a aggravation des circonstances énumérées plus haut à propos de la désertion à l'étranger, la peine encourue ne peut être moindre de 3 ans. Les officiers sont déclarés déserteurs à l'intérieur dans les mêmes délais que les soldats; ils sont encore de 6 mois à 1 an d'emprisonnement en temps de paix, et la destitution avec emprisonnement de 4 à 5 ans si leur poste est sur un territoire en état de guerre ou de siège. En cas de guerre, tous les délais dont il est parlé ci-dessus sont réduits des deux tiers.

Lorsque la désertion a été effectuée de concert par plus de deux militaires, elle est réputée faite avec complicité. Est puni de mort le coupable de désertion avec complicité, présence de l'ennemi et le chef du complot de désertion à l'étranger. Le chef du complot de désertion à l'intérieur est puni de 5 à 10 ans de travaux publics, s'il est sous-officier, caporal, brigadier ou soldat, et de la détention

si'il est officier. Dans tous les autres cas, la désertion avec complicité est punie du maximum de la peine. Le militaire qui provoque ou favorise la désertion peut être puni de la même peine que le déserteur; si le complice n'est pas militaire, il peut être frappé d'un emprisonnement de 2 mois à 5 ans.

Le Code de justice militaire pour l'armée de mer contient dans les articles 309 à 324 des dispositions analogues sur la désertion.

DES ESSARTS (de la Manche), magistrat et homme politique français, né à Coutances en 1802. — Il est mort à Caen le 25 novembre 1870.

DES ESSARTS (Alfred-Stanislas LANGLOIS), littérateur français, né en 1813 à Passy (Seine). — L'âge n'a pas ralenti l'ardeur de ce laborieux et agérolite écrivain. Depuis 1877, il a publié : *le Meneur de loups* (1877, in-16); *le Roman d'un vieux garçon* (1879, in-12); *De l'aube à la nuit*, poésies (1883, in-12); *la Grâce d'un père* (1884, in-13); *Pulcinella, reflet d'Italie* (1884, in-12); *Recueil légendaire* (1885, in-18); M. Alfred Desessarts a pris sa retraite de bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Genève.

DES ESSARTS (Emmanuel-Adolphe LANGLOIS), littérateur et professeur français, fils du précédent, né à Paris en 1839. — Aux ouvrages déjà cités de son père, il faut ajouter : *Poèmes de la Révolution* (1879, in-12); *Pallas Athènes*, poème (1887, in-8°), et surtout *Portraits de maîtres* (1888, in-18). Ce dernier volume a fait un certain bruit à cause des théories ultra-idéalistes de l'auteur, qui, après avoir exalté, comme représentant le génie français, Chateaubriand, Lamartine, Vigny, George Sand, Brémont, Sainte-Beuve, Gautier, Laprade, Leconte de Lisle, Hugo, excommunique la philosophie et l'art contemporains comme entachés de triviale, d'exagération et de faux mysticisme.

DÉSÉTAMAGE s. m. (dé-zé-ta-ma-je — du préf. dé et rad. étamer). Action d'enlever l'étain du fer-blanc.

— Encycl. Les rognures de fer-blanc, produites en grandes quantités par les industries auxquelles ce métal sert de matière première, fabrication de boîtes, de jouets, d'articles de ménage, etc., constituant un déchet sans valeur, la forte proportion d'étain qu'elles contiennent empêchant de les faire entrer dans la composition des paquets de ferrailles traités au four à souder. Une infinité de procédés ont été proposés ou employés pour reculer les 3 à 5 pour 100 d'étain dans ces rognures sont recouvertes, et pouvoir ensuite les utiliser. L'exploitation de ces procédés constitue une industrie spéciale qui s'est surtout propagée en Allemagne. Telles sont les méthodes Kuenzal, Wimmer, Kopp, celle des fabriques réunies de Mannheim, celle de M. Molin, Dolé, Sely, etc., qui consistent généralement à attaquer l'étain du fer-blanc par le chlorure ou l'acide chlorhydrique gazeux; le chlorure d'étain ainsi obtenu est employé ensuite comme mordant pour la teinture. Dans la méthode de M. Poensgen et Reinecke, de Dusseldorf, qui joint d'une certaine vogue, on introduit les rognures de fer-blanc, décomposées en menus morceaux, dans un tambour métallique chauffé extérieurement par un courant de vapeur, et on les soumet, en les agitant, à l'action de la soude caustique et de l'oxyde de plomb. La soude attaque l'étain, il se forme un stannate de soude, employé dans l'apprent et la teinture des étoffes. On le décompose par l'acide carbonique pour obtenir de l'oxyde d'étain, dont on extrait le métal, ou on agit par ce procédé à ne laisser que 0,38 pour 100 d'étain sur le fer, qui peut alors facilement être soudé en paquets.

DÉSFONTAINÉ s. m. (dé-fon-té-né-a — de Desfontaines, nom propre). Bot. Genre de plantes dédié par Ray et Pavon au botaniste Desfontaines, et formant le type d'une petite famille dite de *Desfontainées*, ayant pour caractères : fleurs à calice et à corolle hypogynes, corolle infundibuliforme et tubuleuse, à cinq lobes torus; étamines à filets courts et à anthères à deux loges; ovaire à une loge, etc. Les desfontainées sont des arbrustes à feuilles rappelant celles du houx; on cultive en serres froides et dans les orangeries le *D. Hookeri*, à fleurs écarlates.

DES GARETS (Nicolas), écrivain français et prêtre, né à Saint-Julien (Rhône) vers 1799. — Il est mort à Lyon le 4 novembre 1871.

DÉSGOFFE (Alexandre), peintre français, né à Paris en 1805. — Il est mort dans la même ville le 29 juillet 1887; il était frappé de paralysie depuis deux ans. Desgoffe était admirablement doué, surtout comme paysagiste, mais il ne sut pas assez se dégager des traditions de l'école. Il introduisit dans ses moindres productions ce qu'on appelle le style, qui trop souvent n'est que de la convention. Il en résultait que, malgré de sérieuses qualités, la plupart de ses œuvres ont une froideur qui est éloignée d'elles l'attention des nouvelles générations. Plus appréciées de la vie et de la réalité. Du reste, depuis 1868, il avait cessé de prendre part aux expositions. Citons, parmi ses dernières œuvres : *Martyre de saint Maurice et de ses compagnons; Environs de Naples; Souvenir*

de Montmorency; les Bois de Fleury (1859); *Joseph vend sa sœur* (paysage); *Dante et Faunes* (paysage); *Sources du Durin; Un chemin à Montmorency; Environs de Saint-Vallery* (Somme); *Paysage dans la Haute-Loire* (1861); *Réaumurville de N.-S. Jean-Christ; Souvenir de Naples* (1863); *le Golfe de Naples* (Exposition universelle de 1867); *Un site près d'Antibes* (1868).

DÉSGOFFE (Blaise-Alexandre), peintre français, né à Paris le 17 janvier 1830. — M. Desgoffe continue à être le peintre merveilleux de la curiosité et du bibelot; on n'ose dire de la nature morte, tant il sait donner de relief et de réalité à ses toiles. C'est donc en toute justice qu'en 1878 il reçut le croix de la Légion d'honneur. Depuis 1877, il a pris part à tous les Salons annuels et aux expositions. Parmi ses tableaux les plus remarquables, nous citerons : *le Casque et le bouclier de Charles IX* (1877); *Miroir de Marie de Médicis* (1878); *Un coin du cabinet de Louis XIV* (Exposition universelle de 1878); *Buste d'empereur romain à tête d'améthyste* (1879); *Reliquaire du XVII^e siècle* (1879); *Statue équestre argent et vermeil* (1881); *A Royal Birkthorpe gift* [Un cadeau royal pour un anniversaire de naissance] (1882); *Perles, péches et bijoux* (1884); *Objets d'art ancien de la collection de sir Richard Wallace* (1885); *Armes et armures anciennes de la collection de sir Richard Wallace* (1886); *Fruits et bijoux* (1887); *Nature morte de Benvenuto Cellini; Agate avec chimère, email sur or* (1888).

DÉSHABILLEUR s. m. (dé-zà-bi-jeur — rad. déshabiller). Technol. Organe des mitrailleurs à cylindre. V. DÉAGRÉGATEUR.

DESHAYES (Jean-Baptiste-François), acteur, né à Paris en 1818. — Il est mort en 1870, pendant la guerre.

DESHAYES (Léon-Paul), acteur français, né à Paris (Seine) le 1^{er} octobre 1833. Doué d'une belle voix de ténor, il entra au Conservatoire, apprit l'harmonie et devint un asse bon musicien. D'abord choriste aux Italiens, s'essaya ensuite sur la petite scène de la Tour-d'Auvergne, où il interpréta différents rôles; celui de Montorgueil, dans *Les Bohémiens de Paris*, lui valut un engagement à l'Ambigu. Dès son début il se fit connaître avantageusement dans *Un mauvais gars* et ne réussit pas moins dans ses autres créations, dans *le Bâtard*, de Crébillon et Devicque. Le passage, ensuite à la Gaité, où il obtint du succès dans *les Ménages de Paris* et dans *Madeleine*. Cependant, M. Paul Deshayes n'avait pas encore acquis au théâtre une véritable popularité. C'est en 1860 qu'il commença réellement sa notoriété. On le vit tour à tour dans *les Massacres de la Syrie*, dans *la Prise de Pékin*, dans *le Bataillon de Mortier*, etc. Engagé au Châtelet, il y créa *Moréno*, puis *le Cirque national*, œuvre de Dumas fils lui offrit alors un rôle important dans *l'Ami des femmes*, qui fut représenté au Gymnase en 1864. M. Sardou lui confia, en 1865, le rôle de cardinal Pittre, personnage de *le Cardinal*, de *Don Juan*. Revenu au Châtelet l'année suivante, il ne put faire qu'une courte apparition dans *les Trois Hommes forts*, d'Hostein. Engagé au théâtre de la Renaissance, il y joua dans *les Comédiens ambulants*, de Clément, et dans *Richard III* (1866). Il reprit son sans succès, après la mort de Mélingue, le chevalier Lagardère, du Bossu. Est alors qu'il parut indifféremment sur presque tous les théâtres de Paris, à la Gaité, dans *la Madone des roses*, de Victor Séjour (1868); à l'Odéon, dans *Tartuffe et le Diable*; dans Jean Boudin, de *François le Champi*, qu'il reprit après son homonyme Jean-Baptiste Deshayes, et *Sextus*, de *Lucrèce* (1869). Il joua ensuite, à l'Ambigu, *Cartouche*, et *Bastille de Fualdès*; à la Porte-Saint-Martin, *Bussy*, de *la Dame de Monsoreau*; Henri de Navarre, de *la Reine Margot*; *les Bohémiens de Paris*, *Patriot*, etc.; au Châtelet, *Coupeau de l'Assommoir*. Il a créé, passant facilement d'un théâtre à l'autre : à l'Ambigu, *Belle-Rose*, d'Amédée Achard et Paul Féval (1876); *Rodoko*, des *Mères ennuies*, de *Quintus Mendès*; au théâtre des Nations, le grand *Mirabeau*, des *Mirabeau*, de Claretie (1879); à la Porte-Saint-Martin, *Soreuil*, de *l'Espion du roi*, d'Ernest Blum (1879); *Wladimir, des Ecclésiastiques*, de *Ernest Blum*; *Glennan*, des *Enfants du capitaine Grant*, de d'Ennery et Jules Verne (1879); *Ivan Ogroff*, de *Michel Strouff*, des *mêmes* (1881); *Ogiuski*, de *la Guerre*, d'Ernest Blum; *Chatrian* (1883); au Châtelet, le Baron, des *Aventures de M. de Craze* (1886). — Sa femme, Mme Deshayes, née Eugénie Worms, était déjà connue au théâtre quand elle joua, à Cluny, en 1868, la *Duchesse de Valaubert*. Elle se fit applaudir, à côté de son mari, dans plusieurs rôles, parmi lesquels nous citerons : à l'Ambigu, *Rose Princesse*, de la *Petite Pologne*; à la Porte-Saint-Martin, *Adrienne de Cardoville*, du *Juf-Berant*, et *Sangarès*, de *Michel Strouff*; au Châtelet, une vivandière républicaine, dans *la Guerre*. Elle a créé au Théâtre-Historique, en 1878, *Mathilde*, du *Ballon Morel*, de Fernand Dugué; en 1879, *Lucile*, de *Caillie*

Desmoulins, d'Emile Moreau; au Châtelet, Mme de Guérand, de *la Venus nue*, d'Adolphe Belot. Elle avait épousé M. Paul Deshayes en 1865.

DESHAYESIA s. f. (dé-é-zi-a — de Deshayes, nom d'un naturaliste français). Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, famille des Naticides, voisin des natices et en différant par le grand développement de la callosité de la levre interne, recouvrant l'ombilic et dentée à son bord interne. Les deshayesias sont fossiles dans le tertiaire inférieur.

DES HOUX (Henri DURAND-MORIMBAUT, dit Henri), publiciste français, né à Paris le 14 juillet 1846. Il fit au lycée Napoléon (aujourd'hui lycée Henri IV) des études brillantes et remporta divers prix aux concours généraux. Admis à l'École normale en 1867, le quatrième de sa promotion, il en sortit agrégé des lettres. Professeur de rhétorique à Châteauroux, Limoges et Chambéry, il donna au « Correspondant » quelques travaux littéraires et fit la connaissance de M. Dupanloup. L'évêque d'Orléans lui obtint un congé universitaire et lui confia la première place dans la rédaction de la « Défense », qu'il venait de fonder à Paris (1876). M. des Houx, qui avait bientôt remplacé le baron d'Yvergne comme rédacteur en chef de ce journal, le quitta après sa fusion avec le « Français », et s'établit à la mort de M. Dupanloup (1878). Il fonda alors la *Civilisation*, organe législatif d'avant-garde, qui se signala par des articles remarquables sur le régime de l'école, sur le Crédit de France, et à la chute de cette société financière, elle fusionna avec le « Clairon » (1881). Créateur de *l'Éclair*, M. des Houx fut appelé en Italie pour prendre la direction du « Journal de Rome », récemment fondé sous les auspices de Léon XIII. Un article de ce journal, dans lequel il critiquait le régime politique établi en Italie après la suppression du pouvoir temporel du pape, valut à son directeur d'être condamné par la cour d'assises de Rome à un mois de prison et 500 fr. d'amende (23 janvier 1884). Ses rigueurs exceptionnelles dont le journaliste fut victime dans sa prison excitèrent dans la presse française de tous les partis, de vifs sentiments protestataires. A sa sortie de prison, il rédigea, sur l'ordre du pape, une brochure intitulée : *Appel aux catholiques de France*.

En 1885, à la suite de démissions où M. des Houx avait pris à partie quelques prélats de l'entourage de Léon XIII, le cardinal Pittre, sous-doyen du sacré collège, écrivit en faveur de ce journaliste une lettre fameuse, que le pape interpréta comme une sanglante critique de sa politique personnelle. Léon XIII publia un cardinal sur ce point, et le siège de M. Henri des Houx, en juin 1885, qu'il se démit de ses fonctions au « Journal de Rome », dont la suppression fut ensuite ordonnée. De retour en France, M. des Houx publia dans le *Journal de France* une lettre violente contre la politique du pape et, en mars 1886, un très curieux volume de souvenirs, intitulé : *Souvenirs d'un journaliste français à Rome*, où les plus hauts personnages du Vatican, ceux surtout qui étaient les plus avancés dans l'intimité du pape, étaient portés à une plume satirique. L'ouvrage fut condamné par la congrégation de l'Index (1^{er} avril 1886) et l'auteur déféré au saint office. M. des Houx fut condamné à un mois de prison, mais il l'entreprit alors dans le « Matin » une campagne qui fit un certain bruit. Refusant, au nom d'un groupe important d'anciens législatifs, de se rallier au comte de Paris, il conseilla à ses amis une adhésion franche et sans arrière-pensée au gouvernement républicain. En septembre 1886, sous le titre *Ma Prison* (1 vol. in-18), M. des Houx publia une suite de ses souvenirs de Rome; il y relate les incidents de sa captivité, des entretiens avec le comte de Chambord, le comte de Paris, M. Jules Ferry; quelques chapitres relatifs au rapprochement de l'Italie et de l'Allemagne sont très intéressants. En 1887, il est devenu directeur politique et rédacteur en chef du « Constitutionnel ».

DÉSIDIÉRII FANUM, nom latin de SAINT-DIZIER.

DÉSINFECTANT s. m. — Encycl. Les désinfectants se distinguent des antiseptiques en ce qu'ils agissent surtout sur les produits des fermentations, tandis que les antiseptiques en stérilisent les germes. Cependant, les antiseptiques, qui détruisent les causes d'infection, sont souvent confondus avec les premiers. Les désinfectants comprennent : 1° les absorbants physiques, qui emprisonnent et retiennent les gaz dégagés par les fermentations; 2° les absorbants chimiques, qui agissent par décomposition des produits de la fermentation, qu'ils fixent en donnant des sels; 3° les neutralisants, qui sont les désinfectants par excellence. Certains désinfectants sont à la fois absorbants et neutralisants.

Les absorbants chimiques agissent surtout sur l'acide sulfhydrique et le sulfure d'ammonium, en donnant des sulfures métalliques. La chaux vive, absorbant chimique, détruit, en outre, les matières organiques, dans lequel avaient macéré des feuilles de noyer, résister à cette inoculation, ce qui prouve que les germes étaient tués.

DÉSINFECTION s. f. — Encycl. La désinfection s'applique soit aux personnes, soit aux locaux, soit aux objets.

DÉSINFECTANTS des malades comprennent les traitements antiseptiques et désinfectants des plaies, les pansements aux acides phénique, borique ou salicylique, au chlorure de zinc, au sulfite de soude, au thymol, à l'essence de gaulthérie ou de wintergreen en solution dans l'alcool, au permanganate de potasse, à l'hyposulfite de soude, à l'iode en empois ou en pommales. Ces pansements sont combinés avec le lavage des plaies et l'absorption des miasmes et des liquides, additionnés de 5 pour 100 d'acide borique ou salicylique.

Local. La désinfection des locaux où ont séjourné des malades s'opère à l'aide des cristaux de permanganate de potasse ou sulfureux. Les premiers sont les plus énergiques, elles détruisent toute matière organique. On emploie par lit, ce qui suppose un cube de 40 mètres carrés, un mètre cube d'eau de permanganate de potasse et 300 grammes de cuivre. Mais on n'a recours à ce mode de désinfection excessivement énergique que dans des circonstances graves, l'acide hypozotique dénuant, agissant sur les plaies, l'acide azoteux, presque aussi énergique, est recommandé de préférence. On se sert, pour la désinfection de la Morgue et des voitures municipales affectées au transport des malades, le chlorure de zinc, qui se dépose dans les chambres de plomb des usines à acide sulfurique. Ces cristaux de sulfate de nitrosyle, qui dégagent de l'acide azoteux, sont d'un emploi très commode. Les vapeurs de chlorure de zinc, thymol dissous dans l'alcool, à base de chlorure de zinc; Ledoyen, à l'azotate de plomb; Madot et Charpentier, au sulfate de fer.

A l'instigation du conseil national d'hygiène de Washington, Steiner, en 1881, établit pour les neutralisants la classification suivante : 1° Les neutralisants efficaces à 0,5 pour 100, c'est-à-dire à 50 centigr. pour 100 gr. de liquide virulent : iode, acide chromique, sulfate de cuivre, thymol dissous dans l'alcool, acide caustique, acide sulfurique, perchlore de fer, hyposulfite de soude, acide chlorhydrique. 2° Les neutralisants inefficaces à la dose de 0,5 pour 100, mais qui neutralisent à moins de 2 pour 100 : acide phénique, salicylate de soude, chlorure de zinc, potasse caustique, alun ferrugineux, sulfate de zinc, sulfite de potassium, acide tanannique, acide borique, permanganate de potasse, chlorure de zinc, etc. 3° Les neutralisants qui agissent à des doses supérieures à 2 pour 100 : azotate de potasse, chlorate de potasse, chlorure de sodium, alun, acétate de plomb, glycérol, alcool à 65°, eau camphrée, acide pyrogallique, huile essentielle d'eucalyptus.

La chaleur humide serait le neutralisant par excellence, car elle tue tous les germes et miasmes; on a pu constater que la vapeur d'eau à 100° tue en six minutes tous les germes organiques, alors que certains d'entre eux résistent à deux heures d'exposition à la chaleur sèche à 140°. La chaleur humide tue le miasme du charbon, les bacilles, les spores, les écuries, les wagons, les voitures, etc. Le virus charbonneux est annihilé par une température de 60°; le virus morveux, 50°; le virus rabique, 60°; la fermentation putride, 58°; la plupart des maladies infectieuses, 45° à 60°; le virus de la scarlatine, 95°; le vaccin et les corpuscules-germes du charbon, 110°; le virus varicelleux, 110° à 120°; les organismes inférieurs, 130° à 140°.

Parmi les désinfectants qui n'ont pas été classés par Steiner, mais dont l'usage a cependant démontré l'efficacité, on compte l'acide sulfureux, dont on obtient 10 litres par la combustion de 15 grammes de soufre; il est connu depuis longtemps et a été employé avec succès, en 1830, par Czernicki, pour épurer la caserne du palais, à Avignon, à la dose de 300 grammes par mètre cube d'air. Des expériences récentes ont démontré que l'acide sulfureux pénètre très bien entre les pages des volumes brochés et dans les vêtements roulés, qu'il peut, par conséquent, être employé dans les casernes, les hôpitaux, les écuries, etc. L'acide hypozotique en fumigations est un désinfectant des plus énergiques, d'autant plus actif, qu'il se re-forme constamment, car en brûlant, il oxyde les principes hydrocarbonés, et se transforme en bioxyde d'azote, que l'oxygène de l'air fait passer à l'état d'acide hypozotique $AzO^2 + 2O = AzO^4$. Paven l'estimait le premier des désinfectants. L'oxygène a donné, en 1871, d'excellents résultats à l'hôpital de Versailles; l'eau oxygénée arrête instantanément toute odeur de putréfaction; l'ozone, a dit Angus Smith, en 1869, est le désinfectant par excellence; Guzman et P. Regnard ont émis sur ce point des opinions analogues, et le considèrent comme le plus actif de tous. On attribue à l'ozone les propriétés antiseptiques de l'éther w-teux. Nélaton citait, en 1837, comme désinfectant la

de variolo, de fièvre jaune, les désinfectants les plus énergiques sont nécessaires pour les navires, l'hypochlorite de chaux, par exemple, le lait de chaux ne produisant aucun effet sur les germes véhiculés par l'air. Pour opérer la désinfection des navires, on peut dans les cas graves, recourir au flambage par le gaz cuivré et de l'hypochlorite de chaux; on brûle aussi ce gaz que l'on fait souvent arriver dans le foyer des machines aspiratrices.

Étérie. La désinfection chimique de la literie, des matelas, est de première nécessité et doit être combinée avec le cardage. Le franc, pharmacien principal des armées, a constaté l'efficacité de ce mode de désinfection, en effet que 1 pour 100 du poids de la laine en poudre de teigne représenté par des excréments de teigne fripée, de mites, des poussières de la laine rongée par les insectes. La laine presque brute qui constitue les matelas est encore enlevée de 131/50 pour 100 en poids de suint, qui lui donne de l'élasticité, mais qui est très fermentescible. Le franc a pu recueillir après le cardage des matelas d'un des hôpitaux de Paris plusieurs kilogrammes d'acide urique, et de l'acide urique, par le cours de la Marne, à Paris, à Saint-Nazaire et Cherbourg. Les chiffons amenés aux fabriques de papier par les navires ou les voies ferrées sont signalés comme les plus dangereux entre les agents de transmission de la peste, par 20 millions de kilogrammes, dans les ports de la Méditerranée. Le règlement de 1876 a été complété, le 15 avril 1877, par une mesure qui a rendu obligatoire en tout temps l'infection des chiffons; on avait en effet constaté que la variole sévissait surtout dans les rues où existaient des dépôts de ces matières. Elles ne peuvent maintenant pénétrer en France que par voiermarie, et par les ports de Marseille, Pauillac, Saint-Nazaire et Cherbourg. Les chiffons amenés aux fabriques de papier par les navires ou les voies ferrées sont signalés comme les plus dangereux entre les agents de transmission de la peste, par 20 millions de kilogrammes, dans les ports de la Méditerranée. Le règlement de 1876 a été complété, le 15 avril 1877, par une mesure qui a rendu obligatoire en tout temps l'infection des chiffons; on avait en effet constaté que la variole sévissait surtout dans les rues où existaient des dépôts de ces matières. Elles ne peuvent maintenant pénétrer en France que par voiermarie, et par les ports de Marseille, Pauillac, Saint-Nazaire et Cherbourg. Les chiffons amenés aux fabriques de papier par les navires ou les voies ferrées sont signalés comme les plus dangereux entre les agents de transmission de la peste, par 20 millions de kilogrammes, dans les ports de la Méditerranée. Le règlement de 1876 a été complété, le 15 avril 1877, par une mesure qui a rendu obligatoire en tout temps l'infection des chiffons; on avait en effet constaté que la variole sévissait surtout dans les rues où existaient des dépôts de ces matières. Elles ne peuvent maintenant pénétrer en France que par voiermarie, et par les ports de Marseille, Pauillac, Saint-Nazaire et Cherbourg. Les chiffons amenés aux fabriques de papier par les navires ou les voies ferrées sont signalés comme les plus dangereux entre les agents de transmission de la peste, par 20 millions de kilogrammes, dans les ports de la Méditerranée. Le règlement de 1876 a été complété, le 15 avril 1877, par une mesure qui a rendu obligatoire en tout temps l'infection des chiffons; on avait en effet constaté que la variole sévissait surtout dans les rues où existaient des dépôts de ces matières. Elles ne peuvent maintenant pénétrer en France que par voiermarie, et par les ports de Marseille, Pauillac, Saint-Nazaire et Cherbourg. Les chiffons amenés aux fabriques de papier par les navires ou les voies ferrées sont signalés comme les plus dangereux entre les agents de transmission de la peste, par 20 millions de kilogrammes, dans les ports de la Méditerranée. Le règlement de 1876 a été complété, le 15 avril 1877, par une mesure qui a rendu obligatoire en tout temps l'infection des chiffons; on avait en effet constaté que la variole sévissait surtout dans les rues où existaient des dépôts de ces matières. Elles ne peuvent maintenant pénétrer en France que par voiermarie, et par les ports de Marseille, Pauillac, Saint-Nazaire et Cherbourg. Les chiffons amenés aux fabriques de papier par les navires ou les voies ferrées sont signalés comme les plus dangereux entre les agents de transmission de la peste, par 20 millions de kilogrammes, dans les ports de la Méditerranée. Le règlement de 1876 a été complété, le 15 avril 1877, par une mesure qui a rendu obligatoire en tout temps l'infection des chiffons; on avait en effet constaté que la variole sévissait surtout dans les rues où existaient des dépôts de ces matières. Elles ne peuvent maintenant pénétrer en France que par voiermarie, et par les ports de Marseille, Pauillac, Saint-Nazaire et Cherbourg. Les chiffons amenés aux fabriques de papier par les navires ou les voies ferrées sont signalés comme les plus dangereux entre les agents de transmission de la peste, par 20 millions de kilogrammes, dans les ports de la Méditerranée. Le règlement de 1876 a été complété, le 15 avril 1877, par une mesure qui a rendu obligatoire en tout temps l'infection des chiffons; on avait en effet constaté que la variole sévissait surtout dans les rues où existaient des dépôts de ces matières. Elles ne peuvent maintenant pénétrer en France que par voiermarie, et par les ports de Marseille, Pauillac, Saint-Nazaire et Cherbourg. Les chiffons amenés aux fabriques de papier par les navires ou les voies ferrées sont signalés comme les plus dangereux entre les agents de transmission de la peste, par 20 millions de kilogrammes, dans les ports de la Méditerranée. Le règlement de 1876 a été complété, le 15 avril 1877, par une mesure qui a rendu obligatoire en tout temps l'infection des chiffons; on avait en effet constaté que la variole sévissait surtout dans les rues où existaient des dépôts de ces matières. Elles ne peuvent maintenant pénétrer en France que par voiermarie, et par les ports de Marseille, Pauillac, Saint-Nazaire et Cherbourg. Les chiffons amenés aux fabriques de papier par les navires ou les voies ferrées sont signalés comme les plus dangereux entre les agents de transmission de la peste, par 20 millions de kilogrammes, dans les ports de la Méditerranée. Le règlement de 1876 a été complété, le 15 avril 1877, par une mesure qui a rendu obligatoire en tout temps l'infection des chiffons; on avait en effet constaté que la variole sévissait surtout dans les rues où existaient des dépôts de ces matières. Elles ne peuvent maintenant pénétrer en France que par voiermarie, et par les ports de Marseille, Pauillac, Saint-Nazaire et Cherbourg. Les chiffons amenés aux fabriques de papier par les navires ou les voies ferrées sont signalés comme les plus dangereux entre les agents de transmission de la peste, par 20 millions de kilogrammes, dans les ports de la Méditerranée. Le règlement de 1876 a été complété, le 15 avril 1877, par une mesure qui a rendu obligatoire en tout temps l'infection des chiffons; on avait en effet constaté que la variole sévissait surtout dans les rues où existaient des dépôts de ces matières. Elles ne peuvent maintenant pénétrer en France que par voiermarie, et par les ports de Marseille, Pauillac, Saint-Nazaire et Cherbourg. Les chiffons amenés aux fabriques de papier par les navires ou les voies ferrées sont signalés comme les plus dangereux entre les agents de transmission de la peste, par 20 millions de kilogrammes, dans les ports de la Méditerranée. Le règlement de 1876 a été complété, le 15 avril 1877, par une mesure qui a rendu obligatoire en tout temps l'infection des chiffons; on avait en effet constaté que la variole sévissait surtout dans les rues où existaient des dépôts de ces matières. Elles ne peuvent maintenant pénétrer en France que par voiermarie, et par les ports de Marseille, Pauillac, Saint-Nazaire et Cherbourg. Les chiffons amenés aux fabriques de papier par les navires ou les voies ferrées sont signalés comme les plus dangereux entre les agents de transmission de la peste, par 20 millions de kilogrammes, dans les ports de la Méditerranée. Le règlement de 1876 a été complété, le 15 avril 1877, par une mesure qui a rendu obligatoire en tout temps l'infection des chiffons; on avait en effet constaté que la variole sévissait surtout dans les rues où existaient des dépôts de ces matières. Elles ne peuvent maintenant pénétrer en France que par voiermarie, et par les ports de Marseille, Pauillac, Saint-Nazaire et Cherbourg. Les chiffons amenés aux fabriques de papier par les navires ou les voies ferrées sont signalés comme les plus dangereux entre les agents de transmission de la peste, par 20 millions de kilogrammes, dans les ports de la Méditerranée. Le règlement de 1876 a été complété, le 15 avril 1877, par une mesure qui a rendu obligatoire en tout temps l'infection des chiffons; on avait en effet constaté que la variole sévissait surtout dans les rues où existaient des dépôts de ces matières. Elles ne peuvent maintenant pénétrer en France que par voiermarie, et par les ports de Marseille, Pauillac, Saint-Nazaire et Cherbourg. Les chiffons amenés aux fabriques de papier par les navires ou les voies ferrées sont signalés comme les plus dangereux entre les agents de transmission de la peste, par 20 millions de kilogrammes, dans les ports de la Méditerranée. Le règlement de 1876 a été complété, le 15 avril 1877, par une mesure qui a rendu obligatoire en tout temps l'infection des chiffons; on avait en effet constaté que la variole sévissait surtout dans les rues où existaient des dépôts de ces matières. Elles ne peuvent maintenant pénétrer en France que par voiermarie,